

# Transmission, filiation, congé parental, nationalité... les personnes LGBT face aux défis du quotidien à...

Si l'homosexualité est dériminalisée depuis le XVIIIe siècle en Principauté, Monaco se classe aux dernières positions des classements européens en matière de droits et libertés accordés aux personnes LGBT.

 Enregistrer

 Partager

---

 SACHA TISIC • NICE-MATIN

CRÉÉ LE 5 MARS 2025 • 21:00

MIS À JOUR LE 11 JUIN 2025 • 23:56

---



Photo DR

**RÉSERVÉ AUX ABONNÉS**

Quand bien même l'homosexualité semble désormais socialement acceptée, certaines personnes refusent de s'afficher en Principauté. *"Il n'y a qu'une dizaine d'inscrits, les gens ont peur de se montrer à Monaco, peur professionnellement"*, annonce Véronique de Millo Terrazzani en préambule de sa soirée débat. La présidente de l'Union des femmes monégasques organisait ce mardi un groupe de réflexion avec la conseillère nationale et rapporteuse des droits LGBT au Conseil de l'Europe Béatrice Fresko-Rolfo, l'association LGBT *"Mon'Arc en ciel"* et Marina Ceyssac, Haut commissaire à la protection des droits et à la médiation.

Deux heures d'échanges à la Casa d'i Soci autour d'une question fondamentale pour les personnes LGBT: les défis juridiques et sociaux auxquels sont confrontées les personnes homosexuelles à Monaco. *"En Principauté, les personnes homosexuelles n'ont pas accès aux mêmes droits en termes de succession, de pension de réversion ou de congé parental. C'est le triste bilan de Monaco"*, regrette Béatrice Fresko-Rolfo en préambule, avant de laisser la parole à *"Mon'Arc en ciel"*, qui a regroupé plusieurs témoignages anonymes concrets sur les difficultés rencontrées par les personnes LGBT à Monaco.

## L'épineuse question des pensions de réversion

Parmi les problèmes auxquels sont confrontées les personnes homosexuelles en Principauté, celui des pensions de réversion, dont leur versement a évolué depuis que Monaco a récupéré les retraites complémentaires des salariés monégasques. *"Brigitte est mariée à Aurore depuis plus de 10 ans. Brigitte récemment retraitée a travaillé toute sa carrière à Monaco. Si Brigitte vient à décéder, Aurore ne pourra pas toucher sa pension de réversion"*, relate Anaïs de "Mon'Arc en ciel". Réponse de la Haut commissaire: *"C'est un problème que le Haut commissariat connaît bien à travers les nombreuses saisines de particuliers venus nous exposer cette situation. Ce qui nous a conduits à émettre une recommandation en juin 2024 à destination du gouvernement, reprenant les éléments de la Convention européenne des droits de l'Homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme."*

Avec le versement des caisses de retraite complémentaire sur les caisses monégasques, *"qui appliquent le droit monégasque et ne reconnaissent pas les effets du mariage de deux personnes de même sexe"*, des prestations autrefois accordées pour les personnes homosexuelles ne le sont plus. Si Marina Ceyssac souligne le comportement constructif des autorités, il y a urgence pour elle à rectifier le tir. *"Si des cas venaient à être portés devant la Cour européenne des droits de l'Homme, il y a un risque de condamnation pour Monaco."*

D'autant que la Haut commissaire met en exergue le fait que dans certains cas, les effets du mariage homosexuel contracté en France ou ailleurs sont reconnus en Principauté. *"Lorsqu'il s'agit de prendre en compte les revenus de votre conjoint pour une allocation, là, votre mariage existe. Ça joue quand il s'agit de refuser des droits."*

## Un congé parental... pas deux

Autre remarque, mais problématique toujours aussi concrète: *"Julia et Christelle ont leur premier enfant, les deux travaillent à Monaco, Christelle est la mère non porteuse et a fait une demande auprès du CCSS pour bénéficier du congé paternité. Refusé. Alors que la CCSS prend en compte les revenus des deux"*



Ma ville

Actualités

Faits divers

Société

Vidéos

Sports

Météo

## Pas de lien avec l'enfant en cas de décès du partenaire

En cas de décès, la garde de l'enfant par le parent non biologique est loin d'être automatique, quand bien même il y aurait mariage dans un autre pays. *"Stéphanie et*

*Maria ont un enfant. Stéphanie est la mère biologique. Si elle décède, Maria n'aura aucun droit de garde*", relate une bénévole de "Mon'Arc en ciel".

*"C'est quelque chose que nous avions abordé quand on a examiné le projet de loi sur l'adoption. On voulait offrir la possibilité de relier l'enfant à l'autre parent homosexuel par adoption simple. De mauvaises excuses avaient été trouvées, et nous n'avions pas pu avancer, malgré la volonté du Conseil national"*, développe Béatrice Fresko-Rolfo. Pour la Haut commissaire, *"on peut imaginer une juridiction monégasque accorder un tel droit de garde via les textes européens"*. Dans le public, une personne concernée fait part de son expérience. *"Avec mon ex-compagne, on a fait un mandat de protection futur pour notre fille devant le notaire. Si mon ex-compagne disparaissait, j'étais reconnue comme tutrice légale de l'enfant jusqu'à ses 18 ans"*. Les limites du dispositif? *"Ça protège si tout va bien dans le couple. Mais ça peut se rompre unilatéralement. Il serait important que ce soit protégé par la loi, et qu'on ne puisse plus casser le contrat sans l'accord de la deuxième personne."*

## L'enjeu de la nationalité

L'acquisition de la nationalité monégasque par l'enfant est l'une des autres difficultés rencontrées par les couples homosexuels. *"Laura est Monégasque et Lisa est Française. Elles vivent à Monaco et ont deux enfants, Nathan et Alice. La mère biologique de Nathan est Laura, la mère biologique d'Alice est Lisa. Nathan est donc Monégasque, mais pas sa sœur. Il ne comprend pas pourquoi sa sœur ne peut pas bénéficier des mêmes avantages que lui, comme être invité au Noël du Palais"*, déroule la bénévole de "Mon'Arc en ciel". *"En théorie, on a des outils juridiques pour résoudre cette situation, en pratique, on a le droit civil et le droit de nationalité qui doivent être pris en compte"*, explique Marina Ceyssac. Des préoccupations d'enfants masquant en réalité les embûches qui se poseront pour ces futurs adultes, en termes de logement domanial, d'imposition ou d'allocation.

 Enregistrer

 Partager